

merce de Québec et du district de Québec ne puisse pas, non plus, utiliser cette nouvelle appellation de «district de Québec».

Sans vouloir les lire, monsieur le président, je voudrais vous informer que j'ai reçu des lettres et des télégrammes de la part des chambres de commerce de la région de Québec-Montmorency, Québec-Charlevoix, signés d'Antoine Hamel, administrateur, de la Chambre de commerce de Charlesbourg, signés de Louis Warren, secrétaire, de Marcel Pageau, président de la Chambre de commerce de Loretteville, de Camille Théberge, président de la Chambre de commerce de Courville, de la Chambre de commerce de Beauport, et de Robert Légaré, président de la Chambre de commerce du comté de Portneuf.

Monsieur le président, avant que ce bill ne soit présenté au comité de la banque et du commerce, toutes ces chambres de commerce s'opposaient à ce que la Chambre de commerce de la ville de Québec, qui a toujours été circonscrite dans son territoire, dans sa localisation et dans son siège social, dans la cité de Québec, puisse utiliser l'expression «Québec métropolitain» qui, d'après le dictionnaire, prête à une extension de «juridiction» de la part de la Chambre de commerce de Québec.

Lorsqu'on sait que la métropole de Québec s'étend à la rive sud, à Lévis, à Lauzon, à Saint-Romuald, etc., ainsi qu'à différentes paroisses sur la rive nord, ou municipalités de Charlevoix, de Québec, de Montmorency et du comté de Portneuf, on se rend compte que la juridiction est élargie de façon considérable.

Malgré cet échange de dénomination, la Chambre de commerce dit qu'elle ne veut pas étendre sa juridiction à ces différentes localités; elle ne veut posséder que le prestige d'une Chambre qui soit plus grande, qui embrasse toute une métropole.

Je trouve que les arguments en faveur de ce changement, s'ils ne cachent rien de spécial, n'ont pas tellement de valeur parce que le nom de Québec peut être considéré comme étant le nom de la province de Québec, ou comme étant le nom de la ville de Québec, et aussi, même sans le mentionner, il peut être considéré comme étant le nom de la région de Québec.

Je voudrais signaler une autre chose, monsieur le président, tandis que j'y pense. Le rapport et le texte des procès-verbaux du comité de la banque et du commerce, lesquels devraient contenir les témoignages qui ont été donnés devant ce comité, n'ont pas encore été publiés. Habituellement, nous avons la version anglaise immédiatement, mais la version française nous arrive six ou dix jours après, et des fois encore plus tard. Actuellement, nous n'avons même pas en main le rapport de ce comité, de sorte qu'il est im-

possible de s'en servir, surtout que je n'étais pas présent à ce comité, pour savoir quels ont été les arguments avancés en faveur de ce bill.

Par ailleurs, je me suis procuré les procès-verbaux du comité de la banque et du commerce du Sénat, dans lesquels nous avons vu que M^e Renault Saint-Laurent, avocat, représentait la Chambre de commerce de Québec et avait apporté plusieurs arguments en faveur du changement de nom. Il a dit, entre autres, qu'au moins 5,000 correspondants s'adressent à la Chambre de commerce de Québec, chaque année, montrant que cette Chambre représente un territoire beaucoup plus grand que celui de la cité de Québec.

Si, malgré le fait que dans le nom de la Chambre de commerce, il ne soit pas fait mention de la région métropolitaine, la Chambre de commerce de Québec a actuellement tellement d'influence et d'importance, je ne vois pas pourquoi elle voudrait changer son nom! L'avocat Renault Saint-Laurent a dit que c'était tout simplement pour légaliser une chose qui existe depuis très longtemps, et il a donné plusieurs exemples. Il a dit que la Chambre de commerce de Québec a été, au départ, la cause première de la venue de plusieurs compagnies non seulement dans la ville de Québec, mais aussi dans la région. Je suis d'accord sur ce point. Il a dit, de plus, que plusieurs de ses membres, en fait une très grande partie, sont recrutés hors des limites de la ville de Québec. Je suis encore d'accord là-dessus. Cela ne prouve rien.

Je suis membre de la Société médicale de Montréal; je paye ma cotisation volontairement parce que je prétends y voir certains avantages à faire partie de cette société. Cependant, de là à vouloir que la Société médicale de Montréal soit habilitée à représenter les intérêts de la ville de Québec, eh bien non, je n'en suis plus.

Alors, voilà pourquoi je trouve que les arguments qu'on a apportés sont très faibles, et ce d'autant plus qu'on mentionne:

(Traduction)

Ils ont effectué plusieurs études des rapports sur le port de Québec. Ils ont juridiction sur le poste de gardien de port, juridiction qu'ils ont exercée, en principe, depuis que le gardien de port a été nommé par Ottawa et ils sont chargés de recommander la personne qui doit être nommée gardien de port et tous les adjoints.

(Texte)

Alors, il semble que la Chambre de commerce exerce beaucoup d'influence dans le port de Québec.

Je profite de l'occasion pour dire que le port de Québec, lequel devrait être un port métropolitain qui englobe beaucoup plus que la ville de Québec, à cause de l'Association internationale des débardeurs, local 1739, re-